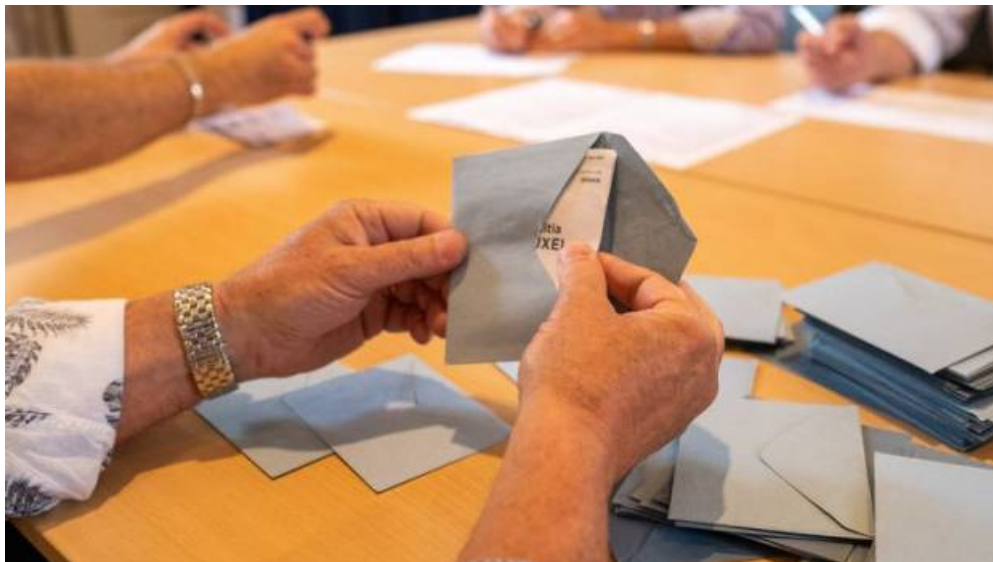


# Devenez scrutateur pour les élections

La Ville d'Épône recherche des citoyens volontaires et bénévoles pour dépouiller dans les bureaux de vote, à la fermeture dès 20h00, lors des élections législatives les dimanches 12 et 19 juin. Une élection qui permet d'élire nos députés.



## Que sont les scrutateurs ?

Les scrutateurs effectuent le dépouillement des votes. Ils font partie des électeurs de la commune présents sachant lire et écrire.

Ils peuvent être désignés par chacun des candidats ou des représentants de listes en présence ou chacun des délégués des candidats. Leur nom, prénom et date de naissance sont communiqués au président du bureau au moins une heure avant la clôture du scrutin.

**Un appel au volontariat est lancé pour les élections législatives afin d'assurer le bon fonctionnement du scrutin dans les bureaux de vote.**

## En quoi consistent les opérations de dépouillement des votes ?

Il s'agit de l'ensemble des opérations permettant d'établir les résultats du scrutin. Il est procédé au dépouillement des votes dès que le président du bureau de vote a prononcé la clôture du scrutin.

Le dépouillement se fait en présence des délégués des candidats sans interruption jusqu'à son achèvement. Il est opéré par les scrutateurs sous la surveillance des membres du bureau de vote.

Cette opération consiste à **ouvrir les enveloppes et à dénombrer les votes**. Le nom inscrit sur le bulletin est lu à haute voix, puis porté sur des feuilles de pointage.

Les bulletins déchirés ou portant des mentions manuscrites ou glissés dans l'urne sans enveloppe sont considérés comme nuls et ne sont pas pris en compte. Les bulletins blancs sont comptabilisés séparément et annexés au procès-verbal. Si une enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, un seul bulletin est comptabilisé. Si une enveloppe contient des bulletins différents, le vote est nul.

A chaque bulletin non conforme, les scrutateurs doivent le signaler aux assesseurs et Président de bureau afin d'être identifié et reporté au procès-verbal.

Le président donne lecture à haute voix des résultats qui sont aussitôt enregistrés par le secrétaire.

Infos pratiques

Pour vous inscrire, contactez le service Election au : [0130950505](tel:0130950505)

